

Arrêté fixant la classification des fonctions du personnel de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura (ci-après CEC),

vu le Règlement no. 64.000 de la rémunération du personnel engagé au service de la CEC du 30 octobre 2018

arrête :

Article premier : Le Conseil de la CEC fixe, par le présent arrêté, la classification salariale des fonctions et des mandats particuliers du personnel de la CEC.

Article 2 : Les fonctions du personnel de la CEC sont classées conformément à l'annexe I.

Article 3 : Les mandats particuliers du personnel de la CEC sont classés conformément à l'annexe II.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et remplace celui du 28 septembre 2017.

Delémont, le 1^{er} janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL
DE LA COLLECTIVITE ECCLESIASTIQUE CANTONALE
CATHOLIQUE-ROMAINE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Corinne Berret

L'administrateur : Pierre-André Schaffter

Annexe I

de l'arrêté no. 44.000 du 1^{er} janvier 2021 fixant la classification des fonctions du personnel de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

<i>Ministère</i>	<i>Fonction</i>	<i>Classes</i>
Prêtre	Curé	17
	Prêtre auxiliaire en ministère paroissial	17
	Prêtre membre de service	17
	Prêtre responsable de service	17
	Prêtre-moderateur de la charge pastorale	17
	Vicaire	17
	Vicaire épiscopal	17
Diacre	Diacre en ministère paroissial	16
	Diacre membre de service	16
	Diacre responsable de service	19
	Diacre responsable de communauté	20
Théologien-ne en pastorale	Théologien-ne en pastorale en ministère paroissial	15
	Théologien-ne en pastorale membre de service	15
	Théologien-ne en pastorale responsable de service	18
	Théologien-ne en pastorale responsable de communauté	19
Animateur-trice pastoral-e	Animateur-trice pastoral-e en ministère paroissial	13
	Animateur-trice pastoral-e membre de service	13
	Animateur-trice pastoral-e responsable de service	16

Ministère	Fonction	Classes
_____	Aide au prêtre	2
_____	Collaborateur-trice administratif-ve IIa	6
_____	Collaborateur-trice administratif-ve IIIa	9
_____	Webmaster / Webmasterin	11
_____	Collaborateur-trice administratif IV/journaliste	13
_____	Conseiller-ère conjugal-e et familial-e	14
_____	Directeur-trice d'institution I	19
_____	Responsable de secteur IIId	21
_____	Directeur-trice d'institution IV	23

AU NOM DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE ECCLESIASTIQUE CANTONALE
CATHOLIQUE-ROMAINE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Corinne Berret

L'administrateur : Pierre-André Schaffter

Annexe II

de l'arrêté no 44.000 du 1^{er} janvier 2021 fixant la classification des fonctions du personnel de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et Canton du Jura

Pour les mandats particuliers ci-dessous, le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura classe les personnes comme suit :

<i>Mandat particulier</i>	<i>Classes</i>
Etudiant-e- CCRFE (<i>selon le règlement No 64.010</i>)	10
Technicien au Service de Communications du Jura pastoral	10
Assistant logistique du rencar	10
Permanente au MADEP	10
Etudiant en théologie (UNI) en stage pratique final (année pastorale) (<i>selon le règlement No 64.011</i>)	15
Responsable du mandat de la pastorale de proximité	18
Coordinateur de la coordination pastorale formation	18

AU NOM DU CONSEIL
DE LA COLLECTIVITE ECCLESIASTIQUE CANTONALE
CATHOLIQUE-ROMAINE DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Corinne Berret

L'administrateur : Pierre-André Schaffter